



DELEGATION DU PERSONNEL DIRECTION REGIONALE NANCY

Flash Spécial ARNC



BNP PARIBAS

Juin 2015

Nous sommes intervenus une fois de plus sur l'application des horaires variables au sein de l'ARNC D.R EST.

Votre représentant
délégué du personnel
de la Région Est

Dominique Charpentier
Au PARC à Jarville

Tél 03 83 15 92 14

dominique.charpentier
@bnpparibas.com

Également
Membre du CHS-CT

N'hésitez pas à lui faire
remonter toutes vos
questions ou
inquiétudes.



Il est à rappeler que ces derniers font l'objet d'un protocole d'application depuis le 1/09/2012.

Celui-ci définit les plages d'horaires fixes et mobiles, avec l'instauration d'une règle de permanence à la pause de midi et en fin de journée.

Pour le reste, il est fait référence à l'accord cadre national du 1/10/1999 modifié par avenant le 2/05/2001, qui définit notamment un droit à report d'heures.

Ce droit est mentionné dans la limite de 4 heures par semaines et un cumul de 9 heures par période de référence de 12 semaines. Seules les heures réalisées au delà de cette limite sont considérées comme relevant "de la nécessité de service" et par conséquent, soumis à un accord hiérarchique préalable. Ces heures de report donnent droit à récupération, par demi journée ou journée de repos.

Nos interventions au cours des différentes instances représentatives du personnel ne semblent pas être entendues, l'AGENCE REGIONALE DE NEGOCIATION AMIABLE de NANCY étant finalement soumise à des horaires variables, sans possibilité pour son personnel d'adapter la gestion de son temps de travail, avec de plus, la nécessité d'assurer une permanence bi-quotidienne.

En conséquence, nous nous réservons le droit d'effectuer toutes les démarches que nous jugerons nécessaire, pour que ce droit d'horaire variable, défini sur le plan national

soit reconnu et appliqué !

Les liens vers les accords mentionnés ci-contre :

[http://
mediab2e.group.echonet/
file/09/1/50091.pdf](http://mediab2e.group.echonet/file/09/1/50091.pdf)

[http://
mediab2e.group.echonet/
file/91/6/504916.pdf](http://mediab2e.group.echonet/file/91/6/504916.pdf)

www.cfdt.bnpparibas.com
twitter: @cfdtbnpparibas
nancy.irp.cfdt.delegation.regionale
@bnpparibas.com

DÉLÉGATION RÉGIONALE Cfdt - 8 Rue Chanzy 54000 NANCY - tél. : 03 87 34 23 92

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email Je souhaite adhérer Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : e-mail :

tél. : Agence, entité, groupe de rattachement :

